

SEANCE	9 juillet 2010 CG-6-2758
Direction Du Développement	Sous-direction du Développement Territorial-Habitat

CONTRATS DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE RESIDENTIELLE (CDOR) EVALUATION ET ADOPTION DES CONTRATS DES COMMUNES D'EMANCE et de NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Rappel : le Contrat de Développement de l'offre résidentielle (CDOR) est un dispositif exceptionnel du Conseil Général des Yvelines en faveur des collectivités territoriales qui vise, sur la période 2006-2013, à relancer la construction de logements. Il s'agit en particulier de développer l'offre résidentielle sur les pôles urbains structurants notamment dans les territoires des Opérations d'Intérêt National (OIN) Seine-Aval et Paris-Saclay.

Sur la période 2006-2013, ce dispositif doit permettre d'augmenter le rythme annuel moyen de construction du département d'au moins 50%, en le portant de 3 700 à au moins 6 000 logements par an (objectif en passe d'être atteint, cf. tableau ci-dessous).

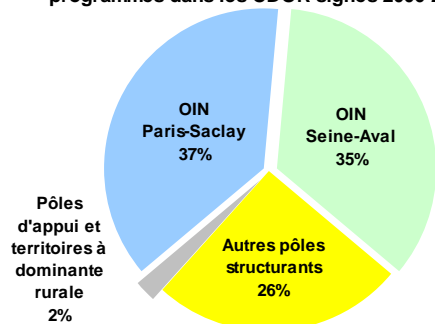
Une programmation de 27000 logements pour les 68 CDOR signés entre 2006 et 2009, qui pourrait être portée à 40000 logements d'ici fin 2011.

	Moyenne annuelle 2000-2004	Moyenne annuelle 2006-2009 estimée	Moyenne annuelle 2006-2013 projetée
YVELINES	3 732 logements	5630 logements	6000 logements

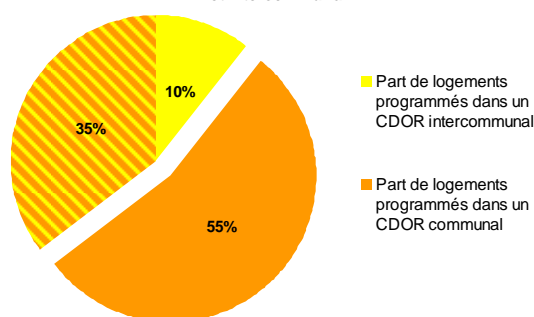
68 CDOR signés représentent un engagement de **190 millions d'euros** qui pourrait être porté à **210 millions d'euros avec la signature de 30 nouveaux contrats.**

Les 27 000 logements programmés dans les 68 CDOR signés se concentrent essentiellement sur le territoire des deux OIN avec 19 474 logements, soit 72% de la programmation totale avec une forte implication des intercommunalités ayant développé une stratégie en matière d'habitat à l'échelle de leur agglomération s'exprimant dans le cadre légal d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI). Ainsi, 4 CDOR communautaires ont été signés représentant 12 356 logements programmés, soit 46% des 27 000 logements programmés.

Répartition par territoire des logements programmés dans les CDOR signés 2006-2009



Répartition de la programmation entre CDOR communal et intercommunal



FINANCEMENT DE DEUX NOUVEAUX CDOR

- à **EMANCE** pour la période 2010-2012 : construction de 80 logements pour une aide forfaitaire prévisionnelle de **400 000 €**.
- à **NEAUPHLE-LE-CHATEAU** : 198 logements sur la période 2010-2013 pour **770 000 €**.